



Fiche terminologique n°45

TERME ÉTUDIÉ : **residency**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : éducation postsecondaire : programmes d'études

DÉFINITION : "A period of advanced medical training and education that normally follows graduation from medical school and completion of an internship and that consists of supervised practice of a specialty in a hospital and in its outpatient department and instruction from specialists on the hospital staff."

CONTEXTE : "A residency training program in family medicine must be based in a university department of family medicine, from which the total training of all residents registered in that program can be developed and coordinated in collaboration with other relevant disciplines within the medical school."

TERME ÉTUDIÉ : **résidence**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS : **internat; poste de résident; résidanat**

DÉFINITION : Période de formation médicale qui suit l'internat et qui est dispensée dans un hôpital sous la direction de médecins expérimentés.

CONTEXTE : « Tout programme de résidence en médecine familiale doit relever d'un département universitaire de médecine familiale. Ce programme développera et assurera la coordination de la totalité de la formation des résidents inscrits dans le programme, en collaboration avec les autres disciplines appropriées de la faculté de médecine. »

JUSTIFICATION : Le Réseau écarte le terme « internat », dont l'application en Amérique du Nord se limite aux internes, c'est-à-dire les détenteurs d'un grade en médecine inscrits au programme d'agrément professionnel (les résidents, eux, ont déjà terminé leur internat). Le Réseau rejette le terme « poste de résident », expression ambiguë car elle pourrait désigner la situation de médecins qui demeurent dans l'établissement hospitalier sans suivre une formation spécialisée. D'après le Glossaire médico-hospitalier anglais-français, de P. de Bellefeuille, le terme « résidanat » que l'on vient d'adopter en France ne s'applique qu'à la formation de médecins généralistes.

Le Réseau retient et recommande le terme « résidence », car il partage l'avis suivant du Comité d'étude des termes médicaux du Québec : « Si on accepte le mot résident, il est logique d'employer « résidence » pour désigner la fonction de résident et la durée de cette fonction. De plus, le terme « résidence » correspond à l'usage nord-américain.

DATE DE RÉDACTION : mars 1988